
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Mme Dock, MM. Jeholet et Dodrimont

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 7 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Outre toute personne qu'elle peut auditionner en vue de concrétiser son avis, la Commission auditionne le demandeur. ».

JUSTIFICATION

Il y a lieu de prévoir une audition (sans exception) du demandeur lorsqu'il y a un recours sauf lorsque celui-ci s'y désiste.

Y. EVRARD

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT